

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Band:** 86 (1935)  
**Heft:** 9-10  
  
**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE.

### Confédération.

**Ecole forestière.** Notre Ecole vient d'avoir la visite de Monsieur *van Dissel*, inspecteur général des forêts de la Hollande, qui s'est intéressé vivement aux installations de notre institut forestier d'enseignement supérieur.

**Ecole forestière.** *Excursion de fin de semestre dans le canton d'Obwald.* Les vendredi 12 et samedi 13 juillet, les étudiants du 3<sup>e</sup> cours, sous la conduite d'un de leurs professeurs, ont fait une excursion fort instructive dans le canton d'Obwald, laquelle fut favorisée d'un temps magnifique.

Débarqués à *Lungern*, ils sont reçus par *M. Omlin*, inspecteur forestier cantonal, qui, durant ces deux journées, leur a tenu compagnie et montré de fort intéressants travaux de défense contre avalanches et torrents. Dans ce domaine, le canton d'Obwald déploie une activité remarquable, depuis la fin du siècle dernier. Et les résultats obtenus comptent parmi les plus réussis qui soient. C'est le cas, en particulier, pour les quatre torrents qui s'étendent, au-dessus de *Lungern*, sur la rive droite de la vallée : les *Eybach*, *Dorfbach*, *Gräblibach* et *Gadenmattbach*. Ces torrents qui, à différentes reprises — en 1860 et en 1887 surtout — ont causé de très graves dégâts, ont été l'objet de travaux de correction, complétés par le reboisement, et dont la réussite est complète. Ils ont été transformés en de paisibles ruisseaux; leurs pentes, autrefois nues et en perpétuel mouvement, portent aujourd'hui un tapis forestier complet à souhait. Nous nous proposons de revenir ici spécialement sur la description de ces travaux de défense contre torrents, qui comptent parmi les plus instructifs de notre pays.

L'après-midi du vendredi fut consacré à la visite des travaux de défense en cours contre l'avalanche, au *Rufenenbach-Durren*, sur la rive gauche, non loin de la *Dundelalp*, dont les boisés furent terriblement abîmés par l'ouragan de föhn du 5 janvier 1919, de sinistre mémoire.

Le périmètre des travaux comprend une surface totale de 92 ha, dont 28 ha seront à boiser. Toute cette étendue est propriété de la corporation de *Lungern-Obsee*. Les travaux ont été commencés en 1924 et continués, dès lors, régulièrement. On y peut étudier tous les types de travaux auxquels on recourt aujourd'hui pour lutter contre l'avalanche : terrasses; murs; ponts de neige; engazonnement de pentes nues au moyen de l'anthyllide vulnérable, etc. Les espaces compris entre ces travaux de consolidation ont été boisés en utilisant aunes, sorbier des oiseleurs, saules, pins de montagne. Aux endroits où le sol était par trop infertile, on y amène de l'humus, du pâturage situé au-dessus, au moyen de canaux en planches (altitude : 1300 à

1400 m). Rien n'a été négligé pour reconquérir à la culture forestière ces pentes dénudées, d'où trop longtemps l'avalanche dévastatrice prenait son élan. Et les résultats de cette conquête du sol dépouillé de sa couverture, au moyen de la végétation herbacée et ligneuse, sont remarquables autant que prometteurs. On ne saurait rêver exemple plus suggestif. Aussi, étudiants et professeur sont-ils rentrés enchantés de cette instructive excursion, d'autant que l'accueil des autorités fut aussi aimable que généreux. Ils expriment leur vive reconnaissance à l'Etat d'Obwald et spécialement à M. l'inspecteur forestier Omlin, qui s'est dépensé sans compter pour rendre instructives ces belles journées.

H. B.

**Chemin de fer fédéraux.** M. *Xavier Burri*, administrateur du domaine forestier des chemins de fer fédéraux depuis 1898, ayant atteint l'âge de 70 ans, vient d'être mis à la retraite. Il a été remplacé par M. *Frank Schädelin*, ingénieur forestier, ci-devant administrateur des forêts d'un groupe de communes valaisannes, à Monthey.

### Cantons.

**Vaud.** *Nomination de l'inspecteur forestier communal de Ste-Croix.* Le successeur de M. Perret, promu inspecteur forestier de l'arrondissement de Cossonay, a été désigné en la personne de M. *Narbel Roger*, ingénieur forestier, occupé jusqu'ici dans un commerce de bois à Paris.

**Bâle-Ville.** Le poste d'inspecteur forestier cantonal et d'administrateur forestier communal, devenu vacant par la démission de M. *Jakob Müller* — qui a revêtu ces fonctions depuis 1913 — vient d'être confié à M. *Christian Brodbeck*, ingénieur forestier, qui, depuis 1932, fut occupé en qualité d'adjoint du directeur à l'office forestier central de Soleure.

**Lucerne.** M. *Joseph Knüsel*, qui revêtait les fonctions d'inspecteur forestier cantonal depuis 1919, vient de donner sa démission.

**Soleure.** M. *Emile von Arx*, administrateur des forêts communales d'Olten depuis 1888, ayant démissionné, vient d'être remplacé par M. *Franz Haas*, ingénieur forestier, ci-devant expert forestier à l'inspection cantonale des forêts, à Soleure.

**Grisons.** A été nommé inspecteur forestier de l'arrondissement de Filisur M. *Johannes Philipp*, jusqu'ici gérant des forêts de la commune de Schuls.

---